

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,**  
**À SAVOIE HEXAPOLE**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Départ après la 19 <sup>ème</sup> délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
4 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquin TORRES
7 AIX-LES-BAINS	T Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9 AIX-LES-BAINS	T Evelyne FORNER	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11 AIX-LES-BAINS	T Corinne CASANOVA	
12 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
13 LA BIOLLE	T Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération
14 LA BIOLLE	T Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 <sup>ème</sup> délibération
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
19 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23 ENTRELACS	T Bernard MARIN	
24 ENTRELACS	T Claude GIROUD	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGES	
26 ENTRELACS	T Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
27 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28 GRESY-SUR-AIX	T Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30 MERY	T Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31 MERY	T Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 <sup>ème</sup> délibération
32 MOTZ	T Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
33 MOUXY	T Nicolas MARC	
34 ONTEX	S Nadine BELAOUS	
35 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT OURS	T Christian REBELLE	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Sylvie L'HEVEDER	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S Jean-Marc JOURDAN	
41 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
42 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
43 TRESSERVE	T Eric COURSON	Arrivé après la 16 <sup>ème</sup> délibération
44 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
45 VIONS	S Catherine TRANCHINO	
46 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
47 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
48 VOGLANS	T Yves MERCIER	
49 VOGLANS	T Martine BERNON	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

**Absents excusés :**

Denise de MARCH  
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE  
AIX-LES-BAINS

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Véronique MERMOUD  
Quentin CLERC  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général Adjoint des Services  
Chargée de mission Communication  
Directeur du pôle développement  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier  
Responsable du service Tourisme  
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

*ECONOMIE*

**Organisation de l'événement Be Run 2017 (ex Interlac Trail)  
Subvention à l'association Outdoor Finisher**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat mixte Savoie Hexapole avait décidé de faire des sports de pleine nature (ou sports « outdoor ») l'un de ses axes majeurs de développement.

Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des dimensions liées aux sports de pleine nature (sport économie, tourisme, environnement ...), la communauté d'agglomération s'est logiquement substituée à ce parc d'activités économiques et a signé une convention de partenariat avec l'association « Outdoor Sports Valley » (OSV) dès 2012. Le partenariat triennal avec OSV, association qui fédère aujourd'hui près de 400 entreprises du secteur des sports de pleine nature, a été reconduit en 2015.

Monsieur le Président précise que cette stratégie dépasse largement le cadre de l'agglomération Grand Lac. Il rappelle en effet que dans le cadre d'une étude de marketing territorial menée à l'échelle de Métropole Savoie en 2015, quatre thématiques majeures ont été identifiées comme axes de développement et seront reprises par le futur syndicat « Chambéry Grand Lac Economie » en cours de constitution :

- les énergies intelligentes,
- l'ingénierie de la montagne,
- le tourisme,
- la santé/bien-être/outdoor.

Au titre des actions identifiées dans le cadre de cette dernière filière, dont l'animation avait été confiée à notre territoire, figure l'organisation d'un événement pour mettre en avant les pratiques de « pleine nature », le territoire et ses équipements et enfin les entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de développement de la marque « Aix-les-Bains Riviera des Alpes », l'Office de Tourisme Intercommunal travaillait depuis 2016 à la création d'un événement outdoor tout public sur l'esplanade du lac, mêlant les pratiques sportives et de bien-être santé, baptisé « BE FIT » et composé de trois volets :

- Be fit : ateliers d'initiation,
- Be fun : démonstrations et concerts,
- Be Tech : village de marques et partenaires.

L'association Finisher, organisateur d'Interlac Trail a été sollicitée fin 2016 pour un rapprochement avec Be Fit. Un quatrième volet « Be Run » est donc venu compléter le projet de l'Office du Tourisme étant précisé que l'autorisation d'utilisation du nom d'Interlac Trail, propriété d'OSV n'avait pas été renouvelée pour 2017. Pour cette année de transition, il a été convenu que Finisher reste l'organisateur de Be Run.

Monsieur le Président rappelle les vocations de cet événement « Be Run » :

- Une dimension sportive : 1 250 participants en 2016 avec différentes épreuves (trail, course sur route complétée en 2017 par un semi-marathon officiel de 21 km entre Chambéry et Aix les Bains en association avec les deux clubs d'athlétisme aixois et chambérien),
- Une vocation économique avec un village d'entreprises mis en place pendant ce trail. L'objectif est d'attirer des entreprises de l'outdoor. sur le territoire en nouant des contacts à cette occasion,

- Cet évènement permet également d'accroître la visibilité du territoire avec une communication nationale qui valorise son patrimoine naturel (chaque année, le trail a bénéficié d'une couverture télévision avec des reportages sur France 2, France 3 et M6),
- Enfin, cet évènement est ainsi créateur de retombées directes pour le territoire (hébergement, restauration, achats...) estimées en 2016 par l'Office de Tourisme Intercommunal à près de 150 000 €.

La 4e édition se déroulera les 13 et 14 mai 2017.

Le budget prévisionnel de cette édition 2017 s'élève à 124 000 €.

Monsieur le Président propose à Grand Lac de renouveler son soutien à l'association OUTDOOR FINISHER, organisateur du trail, en lui octroyant une subvention de 30 000 € au titre de l'édition 2017 (30 000 € en 2016).

Les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association feront l'objet d'une convention partenariale dont le projet est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission économique du 8 mars 2017 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

---

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport du Président,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Outdoor Finisher, au titre de l'organisation de Be Run 2017,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention avec l'association Outdoor Finisher.

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

# Convention d'objectifs BE RUN 2017 GRAND LAC - OUTDOOR FINISHER

Entre

**GRAND LAC, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, domicilié en cette qualité au siège de la Communauté d'Agglomération, 1500, Boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS,

Ci-après dénommé « GRAND LAC »

Et

**L'association OUTDOOR FINISHER**, dont le siège est 11, chemin des Primevères, 73100 TRESSERVE représentée par Christophe AUBONNET, son Président,

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Préambule :**

Be Run 2017 est une compétition de course pédestre :

- de pleine nature qui relie le Lac d'Annecy et le Lac du Bourget, en passant par le Massif des Bauges,
- sur route entre les agglomérations de Chambéry métropole - Bauges et de Grand Lac

Elle se tiendra les 13 et 14 mai 2017.

Cet évènement est organisé à l'initiative d'OUTDOOR FINISHER.

GRAND LAC intervient en qualité d'un des partenaires titres de cet évènement.

Cette épreuve sera intégrée à un évènement regroupant de nombreuses autres activités sportives « douces » liées au bien-être et à la santé.

Toutes ces activités se dérouleront sur l'esplanade du Lac dans la cadre d'une co-organisation « Office de Tourisme Intercommunal / Groupe Le Dauphiné Libéré »

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre GRAND LAC et l'organisateur dans le cadre de l'organisation de « Be Run 2017 ».

Pour l'édition 2017, plusieurs courses seront au programme :

- L'Intégrale d'environ 80 km en individuel ou en relais de 2 ou 3 personnes (Lac d'Annecy – Lac du Bourget),
- Le Marathon de 40 km (Plateau Savoie Grand Revard – Lac du Bourget/Aix les Bains),
- La Descente express de 20 km (Sommet du Revard – Lac du Bourget/Aix les Bains),
- Un semi-marathon entre Chambéry et Aix-les-Bains,
- Une course « découverte » de 8 Km le long du lac du Bourget.

L'ambition est, par une organisation adaptée, de créer un évènement majeur du calendrier national des trails et des courses sur route.

L'évènement vise également à créer des retombées médiatiques et économiques sur le territoire de GRAND LAC.

En plus des différentes courses, un village d'exposants regroupant des marques commercialisant des produits des domaines de l'outdoor, de la santé et du bien-être sera installé à proximité de l'aire d'arrivée.

Ce village permettra à la fois d'animer l'esplanade du Lac pendant les deux jours de l'évènement et de donner aux marques présentes et aux acteurs locaux l'opportunité de rencontrer un large public pendant toute la durée de cet évènement.

## **Article 2 : Durée**

La présente convention est établie du 1<sup>er</sup> mai 2017, jusqu'à la date estimée de clôture de l'édition 2017, soit le 31 mai 2017.

## **Article 3 : Obligations d'OUTDOOR FINISHER :**

OUTDOOR FINISHER s'engage à organiser l'évènement.

Cette organisation comprend :

- Le montage du projet : définition du parcours, définition des besoins inhérents à l'évènement;
- La coordination de la course : logistique, bénévoles, ravitaillement, secours, sécurité;
- Assurer le bon niveau de visibilité de GRAND LAC dans les actions de communications avec notamment :
  - o Signalétique sur les sites de départ et d'arrivée (environ 20 banderoles, 10 oriflammes),
  - o Logo sur le dossard des épreuves,
  - o Signalisation parcours (flèches ou autre support),
  - o Film de l'évènement (post évènement) : générique et mise en avant opportuniste,
  - o Une page dans le programme de l'évènement / livret coureurs et un « éditorial du Président de GRAND LAC »,
  - o Logo sur supports communication relatifs à la campagne de promotion de l'évènement (site internet dédié, affiches grand public / flyers ...),
  - o Répétition de logo sur le site web (home page / partenaires / lien actif)
  - o Articles dédiés : réseaux sociaux et newsletters,
  - o Mise en avant dans le cadre des « relations presse »,
  - o Site d'arrivée et retrait des dossards : annonces sonores (mini 6 / jour pour chacun des 2 jours)
  - o Podiums : GRAND LAC pourra participer à la remise des récompenses ;
  - o 10 dossards offerts (pour tout format) à destination des fournisseurs, clients et partenaires de GRAND LAC;
  - o ... et dans l'esprit, toute opportunité directe et indirecte de mise en avant du territoire dans les actions de communication (visuels entre autres) en bon entente avec les attentes de l'Office du Tourisme Intercommunal et le Groupe Dauphiné Libéré;
- Le bilan et l'édition d'un compte-rendu de l'évènement et de ses retombées.

L'organisateur s'engage à associer systématiquement GRAND LAC dans les démarches entreprises, et à l'informer régulièrement de l'avancée du projet.

Le bilan de l'évènement devra être communiqué à GRAND LAC.

Sur simple demande de GRAND LAC, l'association devra communiquer tous les documents de comptabilité et de gestion, aux fins de vérification par un ou plusieurs représentants de GRAND LAC. Elle s'engage d'autre part à fournir à GRAND LAC, le compte rendu attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

#### **Article 4 : Obligations de GRAND LAC**

GRAND LAC est partenaire de l'évènement dans la limite d'une enveloppe de 30 000 €.  
GRAND LAC fera bénéficier l'organisateur de son réseau de relations professionnelles et institutionnelles.

#### **Article 5 : Fonctionnement**

La réussite de la course et du salon est avant tout le résultat d'une collaboration étroite entre le GRAND LAC, OUTDOOR FINISHER, l'Office de Tourisme et le Dauphiné Libéré.  
La communication et les échanges doivent continuer à garder une certaine souplesse entre les 4 partenaires.

#### **Article 6 : Financement**

L'évènement mobilisera un budget total estimé de 124 000 €.  
GRAND LAC intervient à hauteur de 30 000 €.

OUTDOOR FINISHER s'engage à fournir un suivi précis de l'utilisation du financement mis à disposition par GRAND LAC.

Le versement de la subvention aura lieu au plus tard de 31 mai 2017.

#### **Article 7 : Résiliation**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

La présente convention prendra effet à partir de la date de signature. Toutes modifications ou amendements à cette convention se fera par avenant.

Fait à Aix-les-Bains en 3 exemplaires originaux, le 2017

Le Président de GRAND LAC,  
Mr Dominique DORD

Le Président d'OUTDOOR FINISHER,  
Mr Christophe AUBONNET





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Organisation de l'évènement Be Run 2017 (ex Interlac Trail) - Subvention à l'association Outdoor Finisher

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1809 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170413-d1809-DE

---

**Date de décision :** 13/04/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations

